

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ACTIONNAIRES SIAT GABON

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital social de 54.000.000.000 Francs CFA

Siège social : Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON, Libreville

RCCM Libreville : 2004B3348

NIF 783 171 M

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le 21 juin 2017 à 10 heures à l'immeuble Libreville Business Square (LBS) Ex Gabon Mining Logistics (GML) à Libreville au Gabon, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2016, du rapport prévu par l'Article 831-2, de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions réglementées d'une part et des rapports complémentaires établis conformément à l'article 592 de l'Acte Uniforme susvisé d'autre part,
2. Approbation desdits comptes et conventions réglementées,
3. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
5. Renouvellement des mandats de trois administrateurs,
6. Pouvoirs pour formalités.

Les Actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, et les propriétaires d'actions au porteur, sur justification de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses de la société.

Il est justifié pour les titulaires d'actions cotées du droit de participer à l'Assemblée Générale de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article 831-1 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 18 juin 2017 à zéro heure, heure gabonaise, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les registres de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, BGFI Bourse.

Tout Actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, Actionnaire ou non. Un même mandataire peut représenter plusieurs Actionnaires. Un Actionnaire peut recevoir mandat de représenter d'autres Actionnaires.

Les procurations, doivent être établies dans la forme prévue par l'article 538 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et déposées ou transmises au siège social par le mandant ou le mandataire cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Les documents prescrits par l'article 525 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE se-ront te-nus à la dis-po-si-tion des Actionnaires au siège social où ils pourront en prendre connaissance soit par eux-mêmes soit par mandataire dûment habilité.

Texte des projets de résolutions
du Conseil d'Administration du 28 avril 2017
qui seront présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 auquel sont annexés le rapport du Président du Conseil d'Administration en application de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et le rapport complémentaire du Conseil d'Administration en application de l'article 592 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE d'une part, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers et le bilan de cet exercice d'autre part, approuvent lesdits états financiers et bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées prévu par l'article 440 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'Assemblée Générale prend acte du contenu de ce rapport et approuve lesdites conventions réglementées.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2016 dont elle vient d'approuver les comptes sous la résolution qui précède, et qui s'élève à la somme de 25.234.776.674 F.cfa au compte report à nouveau.

Troisième résolution : L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des mandats des Administrateurs suivants: Madame Flavienne MFOUMOU ONDO, Monsieur Jean-Pierre BOUSSOUGOU, Monsieur Martin NGUIA et de Monsieur Jean-Robert GOULONGANA. Elle décide en conséquence de renouveler : Monsieur Jean Pierre BOUSSOUGOU, Monsieur Martin NGUIA et Monsieur Jean-Robert GOULONGANA en qualité d'Administrateur de la société pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Quatrième résolution : L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité qu'il y aura lieu de faire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

* * *

La société SIAT GABON, Société Anonyme à Conseil d'Administration inscrite à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale, au capital social de 54.000.000.000 Francs CFA, dont le siège social est situé Boulevard du bord de mer, Immeuble SIAT GABON, près du Camp de police à Libreville, inscrite au RCCM Libreville sous le numéro 2004 B 3348, porte à votre connaissance et en vertu des dispositions de l'article 847 de l'Acte Uniforme Ohada

relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, les informations financières suivantes telles qu'arrêtées par le Conseil d'Administration en sa séance du 28 avril 2017 :

- Etats financiers de synthèse (bilan, compte de résultats, tableau financier des ressources et emplois et état annexé) – (Projets non vérifiés par les Commissaires aux comptes) ;

Etats financiers de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau financier des ressources et des emplois)

Compte de résultat simplifié (soldes intermédiaires de gestion)

En millions de XAF	31/ 12/ 2016	31/ 12/ 2015	Var
Chiffre d'affaires	14.935	22.815	-7.880
Valeur Ajouté	1.117	-1.854	2.972
Excédent brut d'exploitation	-2.244	2.924	-5.169
Résultat d'exploitation	-6.012	-4.180	-1.832
Résultat financier	-1.298	-1.299	-1.299
Résultat des activités ordinaires	-7.309	-5.479	-1.830
Résultats hors activités ordinaires	-17.925	-237	-17.688
IS	0	0	
Résultat à affecter	-25.235	-5.716	-19.518

Bilan simplifié

ACTIF

En millions de XAF	31/ 12/ 2016	31/ 12/ 2015
Charges immobilisées	1.096	1.402
Immobilisations incorporelles	879	1.474
Immobilisations corporelles	58.164	85.118
Immobilisations financières	147	249
Stocks	5.296	8.755
Clients	910	1.689
Autres créances et emplois assimilés	2.073	1.434
Trésorerie	717	417
Ecart de conversion actif	74	257
Total Actif	69.356	100.796

PASSIF

En millions de XAF	31/ 12/ 2016	31/ 12/ 2015
Capital	54.000	54.000
Primes et réserves (RAN indus)	9.300	15.016
Résultat de l'exercice	-25.235	-5.716
CAPITAUX PROPRES	38.065	63.300
Provisions pour risques et charges	943	1.372
Dettes financières	5.515	7.565
Autres dettes HAO	12	0
Fournisseurs	19.172	18.593
autres dettes d'exploitation	1.643	3.571
Trésorerie	4.006	6.395
Total Passif	69.356	100.796

TAFIRE simplifié

En millions de XAF	31/ 12/ 2016	31/ 12/ 2015
Capacité d'autofinancement globale (@)	9.396	1.766
Excédent Brut d'Exploitation (A)	-2.244	2.924
-Variation en de financement d'exploitation (B)	2.470	14.179
-Production immobilisée (C)	-5.338	-7.553
excédent de trésorerie d'exploitation (A+B+C)	-5.331	9.550
Investissement total (D)	-7.116	-14.368
Emplois totaux à financer (D+B)	-4.646	-189
Dettes financières - service de la dette (E)	-2.061	-2.985
ressources nettes de financement (@+E)	7.335	-1.219
Excédent ou Insuffisance des ressources (@+E)+(D+E)	2.689	-1.409

- Projet d'affectation du résultat : Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte de l'exercice 2016 qui s'élève à la somme de 25.234.776.674 F.cfa au compte report à nouveau.

Ces informations financières seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 21 juin 2017.